

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

INFA AQUITAINE - BORDEAUX
BLONDIT Patrice
05.57.96.40.21
pblondit@infa-formation.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Pré requis : formation ouverte à tous Cette formation Permis d'exploitation est accessible à toute personne ayant un projet d'obtention de licence débits de boissons ou restaurant dans le cadre d'une ouverture ou reprise d'un établissement. Les personnes pouvant justifier (extrait KBIS ou ancien Permis d'exploitation) de l'exploitation d'une licence pendant 10 ans suivront la formation Permis d'exploitation sur 8 heures (1 journée)

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Valable 10 ans, le Permis d'exploitation est indispensable en préalable à l'ouverture ou la reprise d'un débit de boissons ou d'un restaurant. Il a été rendu obligatoire par la loi du 31 mars 2006 pour acquérir des licences débit de boissons et restaurant. Cette formation a pour objectifs de sensibiliser et responsabiliser les futurs exploitants aux dispositions légales liées à la vente d'alcool et aux réglementations en vigueur vis-à-vis des clients, voisins, salariés et administrations. A l'issue du stage, les titulaires connaissent donc leurs droits, leurs obligations et les risques de sanctions. Compétences et aptitudes visées : Gérer un débit de boissons dans le respect des réglementations Sensibiliser et responsabiliser les exploitants au service et la vente d'alcool Assurer la protection des consommateurs Réaliser les déclarations et formalités pour l'ouverture ou la reprise d'un établissement Être capable d'exploiter sereinement un établissement Gérer les relations avec la clientèle Soft-Skills : Compléter ses savoir-faire métiers par la maîtrise des savoir-être incontournables pour être un professionnel du secteur efficace.

Contenu et modalités d'organisation

La formation "Permis d'exploitation" se compose de 14 modules qui peuvent être réalisés indépendamment les uns des autres puisque toutes nos formations sont modulables. L'ingénierie pédagogique pour élaborer chaque contenu a été travaillée par nos équipes et mise en œuvre par des professionnels du secteur afin de vous accompagner dans votre formation. Les modules de formation: Le permis d'exploitation Le cadre administratif et réglementaire Les obligations réglementaires concernant la/les licences et l'utilité des licences Le fonctionnement des licences Les évolutions réglementaires de cette licence Organisation de sa déclaration de licence Mise en place de cette réglementation adaptée aux directives préfectorale Connaissance, mesure et appréhension des questions de santé publique, en particulier des mineurs Les réglementation et protection en lien avec son environnement L'obligation de faire appliquer et appliquer les réglementations La réglementation pour éviter les sanctions La réglementation locale Conformité en lien avec les diverses déclarations liées au spectacle Evaluation de l'acquisition des connaissances Contenu spécifique Soft-Skills : Comprendre pourquoi les soft-skills sont essentielles et identifier les principales soft-skills attendues par les recruteurs, Autoévaluer ses soft-skills, Développer et mettre en valeur ses compétences comportementales dans un cadre professionnel.

Durées de la formation *20h en cours du jour

Commentaires sur la durée hebdomadaire La formation "Permis d'exploitation" se compose de 14 modules qui peuvent être réalisés indépendamment les uns des autres puisque toutes nos formations sont modulables.

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Validation(s) Visée(s)

Permis d'exploitation pour les débits de boissons - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

Dès l'obtention du Permis d'exploitation, le titulaire peut entreprendre les démarches déclaratives d'ouverture ou de reprise d'un établissement. Cette attestation concerne donc plusieurs lieux : café, bar, restaurant, hôtel, discothèque. Elle permet la déclaration obligatoire à l'ouverture des établissements et l'obtention des licences, notamment les licences « débit de boissons et restaurant » qui autorisent la vente et le service de boissons alcoolisées.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00375667	du 19/09/2023 au 21/09/2023	(33)	INFA AQUITAINE - BORDEAUX		Non éligible	FPC
00375668	du 09/10/2023 au 11/10/2023	(33)	INFA AQUITAINE - BORDEAUX		Non éligible	FPC
00375669	du 15/11/2023 au 17/11/2023	(33)	INFA AQUITAINE - BORDEAUX		Non éligible	FPC
00375670	du 05/12/2023 au 07/12/2023	(33)	INFA AQUITAINE - BORDEAUX		Non éligible	FPC

00375671du 22/01/2024 au
30/01/2024

(33)

**INFA AQUITAINE -
BORDEAUX**Non
éligible**00428341**du 05/02/2024 au
07/02/2024

(33)

**INFA AQUITAINE -
BORDEAUX**Non
éligible**00437818**du 01/03/2024 au
30/11/2024

(33)

**INFA AQUITAINE -
BORDEAUX**Non
éligible